

Communes de St Bonnet de Mure, St Laurent de Mure

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 26 SEPTEMBRE 2012

L' An Deux Mille Douze, le Vingt Six Septembre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET, Mme MIQUET, Mme NICOLAS, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER.

Monsieur GELIN présente un pouvoir de M. DENISSIEUX
Absent excusé : M. EVANGELISTA

Reçu le - 2 OCT. 2012
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES RÉGIONALES

Objet :

Considérant que les riverains situés vers la Maison Pour Tous se plaignent de nuisances sonores du fait des nombreuses fréquentations sur le site Intercommunal,

**Construction
d'un mur mitoyen**

Considérant qu'il convient à présent de décider s'il faut faire un mur de séparation entre le SIM, vers la Maison Pour Tous, et les riverains

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Syndical

- **APPROUVE** la nécessité de faire un mur de séparation entre le SIM et les riverains situés à côté de la Maison pour Tous,

- **DECIDE** de reporter cette dépense sur le budget 2013.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 27 septembre 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

